



© Photo : SMAA

Info Inondations Adour amont : flash juillet 2024



Depuis 2021, le Syndicat mixte de l'Adour amont (SMAA) mène une série d'actions pour la prévention du risque inondation : amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation, sensibilisation du grand public, diagnostics individuels de vulnérabilité, études sur le devenir des ouvrages existants et études d'amélioration des écoulements en crue¹.

Le SMAA élabore actuellement le dossier de candidature à déposer en Préfecture des Hautes-Pyrénées d'ici fin 2024 pour un programme d'actions sur les 6 années à venir. La labellisation du PAPI qui suivra début 2025 sera synonyme de la poursuite des actions avec l'appui des cofinanceurs, dont le Fonds Barnier². Le SMAA se fait assister pour cela par ta.conseils, bureau d'ingénieur-conseil spécialiste du risque inondation.

Ce calendrier serré mobilise élus et agents du SMAA, en partenariat étroit avec les services de l'Etat (préfectures, DDT/M, DREAL), les quatre départements concernés (par ordre de surface de bassin : 65, 32, 64 et 40), l'Institution Adour, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les deux régions traversées d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine.

La première étape de mise à jour du diagnostic de vulnérabilité du bassin de l'Adour amont, soit 2 839 km² couvrant 404 communes, a été présentée en comité de pilotage le 10 juillet à Vic-en-Bigorre. Cette étape est indispensable pour assurer la conformité du dossier PAPI au dernier cahier des charges national³, dit PAPI 3.

La mise à jour confirme les évaluations de vulnérabilité menées depuis 2019 en précisant les enjeux en zone inondable : près de 30 000 personnes, dont 13 000 dans des logements de plain-pied, environ 13 000 résidences principales, dont 1 000 en zone d'aléa fort ou très fort, plus de 5 200 entreprises, dont 282 emploient près de 2 300 personnes, 50 bâtiments sensibles (écoles, maisons de retraite, ...) et 7 campings, plusieurs tronçons de l'A64 et de la RN21, tronçons fréquentés par 25 000 véhicules/jour, ainsi que près de 250 km de routes départementales et 1 200 km de voies communales, 23 bâtiments classés ou inscrits au patrimoine et 4 arènes municipales.

Les prochaines étapes à venir concernent l'actualisation de la stratégie et du programme d'actions, en tenant compte des résultats des dernières études menées en 2024, la tenue d'ateliers de concertation avec les élus locaux, la consultation du public et une délibération du SMAA avant dépôt en préfecture.

1 Voir les bilans d'activité sur le site du SMAA : www.adour-amont.fr/inondation/papi

2 Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) : www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/financement-prevention-risques-naturels-hydrauliques

3 Page du ministère consacré aux PAPI : www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/prevention-inondations#summary-target-4 – cahier des charges PAPI 3 version 2023 : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/CC%20PAPI%203%202023.pdf>

Le PAPI de l'Adour amont est un programme sur 6 ans qui prévoit des actions de sensibilisation des habitants au risque inondation, de surveillance et prévision des crues, de gestion de crise, des actions de réduction de la vulnérabilité individuelles (protection des bâtiments) ou collectives (digues de protection) et des travaux hydrauliques (zones d'expansion de crue, canaux de décharge).

